



# Compte-rendu CSA Alimentation 13 juin 2023

L'Alliance du trèfle deuxième organisation représentative, a participé à la première réunion du comité social d'administration - Alimentation (CSA-Alim), présidée par la Directrice Générale de l'Alimentation, Mme Maud Faipoux. Police unique de l'alimentation dont délégation, IAHP et audit sur les outils informatiques ont été longuement abordés.

Les diaporamas présentés seront mis en ligne dès que l'administration les aura transmis.

## Accès rapide aux sujets

Ouverture de la séance par la DGAL.....	1
Déclarations liminaires.....	1
Adoption du règlement intérieur du CSA - Alim et de sa formation spécialisée.....	2
Feuille de route 2023 du CSA - Alim.....	2
Intervention de l'AdT :.....	2
Point de situation sur l'Influenza Aviaire Hautement pathogène (IAHP).....	2
Intervention de l'AdT :.....	3
Intervention de l'AdT :.....	4
Police sanitaire unique de l'alimentation.....	4
Intervention de l'AdT :.....	5
Point sur les travaux concernant Système d'Information de l'ALimentation (SIAL).....	5
Questions diverses.....	6

L'Alliance du Trèfle était représentée par Pascale Homolle-Lotteau, François Jacquet, Olivier Lapotre et Jean-Noël de Casanove.

## Ouverture de la séance par la DGAL

La DGAL remercie tous les participants à cette séquence très importante car c'est le premier CSA-Alim.

## Déclarations liminaires

*L'Alliance du Trèfle a mis en avant le manque d'attractivité des fonctions vétérinaires dans les services, notamment en abattoir qui a aussi des conséquences sur les équipes au siège des DD et plus généralement le déficit d'effectifs présents en SSA, SPA et PV tant en AC qu'en DR et DD. Elle fait part de son soutien aux collègues des Pyrénées-Atlantiques et du Gers. [Retrouvez l'intégralité de la déclaration liminaire sur le site.](#)*



La DGAL reconnaît qu'en cette période, les agents sont fortement impactés. Le contexte sanitaire est compliqué. L'IAHP est devenue endémique et apparaît dès le mois de mai : ce n'est plus une crise mais une gestion continue. Sur ce point, outre les renforts ponctuels, des recrutements pérennes ont été autorisés en services déconcentrés.

Il est inadmissible que viennent se rajouter des violences verbales ou autres envers les agents. Elle suit de très près les modalités mises en place par les Préfets des Pyrénées-Atlantiques et du Gers.

Quant à l'attractivité des postes, elle constate que le déficit est général à la fonction publique, il est toutefois particulièrement prégnant en abattoirs. Dans l'après-midi, se tient une réunion interne à l'administration du comité de pilotage de l'attractivité des postes en abattoirs qui évoquera la formation, la rémunération... pour attirer les candidats et éviter les départs.

Elle indique qu'à ce jour les effectifs des structures relevant du programme 206 (parties SV des DD(ETS)PP et SRAL des D(R)AAF) sont inférieurs aux plafonds, du fait de l'absence de candidats sur de nombreux postes.

### Adoption du règlement intérieur du CSA - Alim et de sa formation spécialisée

L'administration fait une lecture des remarques reçues, qui sont celles déjà formulées par l'Alliance du trèfle et les autres OS dans d'autres CSA, et auxquelles l'administration n'a pas donné de suites favorables. Sans surprise, elle fait de même au CSA-Alim.

Les OS demandent que le vote soit réalisé sous réserve de l'avis des représentants à la formation spécialisée (FS) du CSA – Alim, qui ne s'est pas encore tenue. L'administration accepte et attend le retour de la consultation en cours des membres de la FS du CSA – Alim.

Vote : 8 abstentions sur 8.

### Feuille de route 2023 du CSA - Alim

La DGAL indique que le calendrier prévisionnel suivant :

- un 2ème CSA à la rentrée,
- une FS à l'automne,
- un 3ème CSA à la fin de l'année.

**ADT : demande si c'est la contrainte spécifique de 2023 avec la mise en place des CSA tardive qui empêche la tenue de 2 réunions de la FS en 2023. La DGAL prévoit-elle au moins 2 réunions en 2024 ?**

Maud Faipoux répond par l'affirmative.

Les OS insistent pour que se tiennent au moins 2 CSA – Alim et 2 FS par an. Si cela ne peut pas être inscrit dans le règlement intérieur, elles souhaitent que cela figure au PV du CSA – Alim.

La DGAL accepte la demande.

### Point de situation sur l'Influenza Aviaire Hautement pathogène (IAHP)

Ce point est animé par Mme Emmanuelle Soubeyran, Directrice Générale Adjointe.

Elle constate une augmentation de l'intensité des épisodes, de leur durée, du nombre d'animaux abattus (20 M° en 2022, y compris abattage préventif).

Depuis le 1er août 2022, on dénombre 400 foyers et plus de 6M° d'animaux abattus en foyers. L'IAHP a repris depuis mai avec 85 foyers. Des mesures de lutte renforcées sont mises en place autour des foyers et aucun foyer en élevage n'a été constaté ces dernières semaines .

Un arrêté ministériel est en cours de modification afin de simplifier, mettre en conformité avec le droit européen, retravailler les niveaux de risques et autoriser la vaccination. Celle-ci permet de freiner la diffusion

et complète la lutte sanitaire afin d'atteindre l'éradication

Le [Plan Vaccination](#) repose sur plusieurs principes :

- la vaccination sera préventive ( avant l'apparition de foyers) pour freiner la maladie dès son apparition,
- elle sera obligatoire pour certaines catégories ou espèces de volailles, volontaire pour d'autres et interdite pour les dernières,
- elle sera accompagnée d'un dispositif de surveillance strict,
- les vaccins permettront la stratégie [DIVA](#) : différencier les animaux vaccinés des infectés,
- la vaccination pourra être rendue obligatoire si besoin,
- les foyers, même vaccinés, seront éliminés,
- une information et une coopération avec les partenaires commerciaux de l'UE ou non, pour ne pas voir des marchés se fermer à l'export,
- la biosécurité restera la pierre angulaire de la prévention.

Les premières vaccinations débuteront en octobre 2023.

*L'Alliance du Trèfle est consciente du travail lourd que la DGAL a mené sur plusieurs fronts.*

*Les problématiques d'effectifs et de surcharge de travail en sont à un tel point que les agents fuient les services SPA . Les difficultés sont accrues par une situation catastrophique dans les abattoirs : dans un nombre croissant de départements les cadres et équipes du siège vont assurer des remplacements, ce qui désorganise les structures. La vaccination ne fera pas tout et entraînera du travail supplémentaire... Qu'est-il prévu pour résoudre le manque d'effectifs alors que beaucoup d'agents attendent les primes promises pour la crise 2022 ?*

*Qu'en est-il de la coordination entre la DGAL et la DGPE concernant les conditions d'attributions des aides économiques, ces dernières devant défalquer des pertes d'exploitation les aides sanitaires reçues ?*

*Lors des crises précédentes où les capacités d'équarrissage avaient été dépassées, les DDPP avaient dû innover et mettre en place des solutions d'enfouissement sur place ou de compostage. Des retours d'expérience avaient été annoncés. Les résultats sont-ils disponibles ?*

*La DGAL a été informée lord de RETEX de la nécessité de formations des cadres au code de la commande publique pour les situations d'urgence comme quotidienne. Cela a-t-il été entendu ?*

Les OS font savoir que les aides économiques arrivent très tardivement, que les agents de France-Agrimer sont épuisés.

Devant les caractéristiques des foyers de mai, des précisions sont demandées quant aux causes des foyers.

L'attention de la DGAL est appelée sur les départs de contractuels dus à l'impossibilité de revaloriser les salaires, des propositions de renouvellement tardive, des durées de contrat courtes....

Des précisions sont demandées sur la politique de reconnaissance des agents impliqués dans la gestion des crises, y compris ceux qui restent à leur poste habituel et prennent la surcharge de travail des collègues volontaires partis pour aider.

Emmanuelle Soubeyran répond d'abord sur l'origine des cas dans le Sud-Ouest. Les épidémiologistes de cette région et de celle des Pays-de-la-Loire ont fait des enquêtes et les souches ont été analysées. Dans certains des premiers foyers de mai 2023, également foyers récemment assainis en 2022, le virus 2023 est exactement le même que celui de 2022. Plusieurs hypothèses sont étudiées par l'ANSES pour trouver une explication.

Concernant le traitement et l'élimination des cadavres, une remise à jour des plans PISU est en cours. Des fiches informatives fondées sur les pratiques de compostage et d'enfouissement de l'épizootie 2022 seront incluses dans le cadre du plan d'action IAHP. Il n'y a pas d'expérimentation en cours. Ce sera une capitalisation de l'expérience.

Pour ce qui relève des effectifs, Maud Faipoux donne des précisions sur les renforts fournis soit par solidarité nationale, soit par appel à volontaires. La DGAL ne constate pas de baisse dans la mobilisation. La DGAL a attribué 12 ETP pérennes dans les régions Pays-de-la-Loire, Occitanie, Bretagne et Nouvelle Aquitaine. C'est le RBOP qui décidera de la meilleure répartition de ces emplois entre services déconcentrés.

Elle termine en affirmant que pour la reconnaissance pécuniaire, le principe est bien de monter un CIA "Crise", qui sera finalisé en septembre/

Concernant les indemnisations des éleveurs, un [communiqué de presse](#) est paru la veille et vient préciser les données économiques, notamment pour les éleveurs touchés 2 fois. Il annonce aussi une revalorisation du taux d'acompte. Une avance a été faite cet été pour soulager les exploitants. Quant à l'articulation entre DGAL et DGPE, les deux directions travaillent en bonne intelligence.

Le Sous directeur du pilotage des ressources et des services, Philippe Sappey, répond à la question sur le code de la commande publique. La DGAL a bien reçu la demande. Il rappelle que la DGAL ne dispose pas d'une cellule « marché public ». Des fiches réflexes pourront être mises à disposition. Des formations sur les marchés publics sont aussi disponibles en région.

*L'Alliance du Trèfle conclut en faisant plusieurs propositions à la DGAL :*

- gratifier les agents mobilisés,*
- valoriser la mobilisation de crise dans le parcours de carrière,*
- créer une force opérationnelle dédiée à 100 % sur la gestion et la préparation de crises, qui interviendrait auprès des services demandeurs lors de crises,*
- Davantage de cadres formés à la gestion de crises sur les plans sanitaire, économique, budgétaire et social,*
- assurer le soutien psychologique des agents sur le terrain et de tous ceux qui sont soumis à une pression accrue.*

## **Police sanitaire unique de l'alimentation.**

La DGAL fait une présentation des tenants et des aboutissants de la décision.

Le principe de la réforme est d'apporter plus de lisibilité, plus d'efficacité et un renforcement des contrôles (d'où la nécessité d'une délégation:). L'objectif est +10 % d'inspections pour les Industries Agro-Alimentaires (IAA) et +80 % pour les établissements relevant de la Remise Directe (RD), pour atteindre un total de 100 000 contrôles, dont 75 000 pour les délégataires.

L'Etat continuera de faire des contrôles en RD pour répondre aux demandes spécifiques. Cela assurera le maintien de la compétence pour permettre la supervision ou la reprise en relai de dossiers dans de bonnes conditions.

Une clause de revoyure est actée en fin 2024, après environ un an de fonctionnement.

Le budget alloué à la délégation est de 32 M° d'euros HT.

Ont été lancés 2 appels à candidatures :

- PSPC (hors outre-mer),
- inspection en RD (hors outre-mer et Paris), avec en option au choix des services : contrôle de l'effectivité des rappels et retraits 24h/24 et 7j/7.

Ces appels à candidatures sont clos et ont été fructueux. L'analyse des offres se terminera fin juillet et les signatures de conventions cadres en région suivront. Les DRAAF sont associées à l'analyse des offres faite par la DGAL.

En parallèle, les effectifs de la DGAL ont été renforcés à hauteur de 190 ETP :

- 60 transférés depuis la CCRF
- 90 créations nettes
- 40 ETP pour la RD et le suivi des délégations. La DGAL s'attend à ce que le taux de recontrôles baisse car les contrôles actuels sont ciblés, sur plaintes par exemple, et entraîne donc un fort taux de non-conformités. Ces postes sont ouverts dès cet été du fait de la sous-consommation des DO.

En réalité, ce sont 195 ETP qui ont été répartis aux RBOP.

Pour ce qui est du recrutement, il est question de 133 postes à l'heure actuelle :

- 97 à la mobilité d'automne
- 22 postes concours T2
- 14 postes republiés en mars

La prise de poste des agents en cours de formation sera effective le 1er juillet, après 1 mois de "stage".

Le pilotage est assuré entièrement par la DGAL depuis janvier 2023. La CCRF se retirera de ses missions de contrôles CPMM le 1<sup>er</sup> septembre et transférera les contrôles en RD au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les préfetures et leurs services font l'objet d'une information soutenue par la DGAL.

*L'Alliance du Trèfle demande si les effectifs supplémentaires et en particulier les 40 ETP pour la RD font bien l'objet d'un relèvement du plafond d'emploi du programme 206.*

*Elle demande des précisions sur la mécanique qui permet de recruter des agents dès août 2023 alors que les 40 ETP supplémentaire ne seront inscrits que dans la loi de finance de 2024. Est-ce dû au défaut de recrutement en abattoirs ?*

Les OS font valoir que les DD risquent de ne voir que les non-conformités et par conséquent, de perdre la compétence de base au profit de « l'expertise ». De réels doute sur les conflits d'intérêts des délégataires persistent.

Ils remarquent que M. le Ministre n'a toujours pas apporté de réponse à la [lettre intersyndicale](#) malgré sa promesse et se demandent s'il y aura un jour un bilan des délégations existantes ?

La DGAL répond que c'est bien une augmentation du plafond d'emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les recrutements au premier août permettent d'optimiser la consommation du plafond d'emploi 2023, qui est sous-consommé à mi-année pour plusieurs raisons. L'une d'entre elle est que beaucoup de postes ouverts concernant la police sanitaire unique reposent sur des recrutements en milieu d'année à partir de candidatures internes aux services.

Concernant le bilan des délégations existantes, le domaine végétal a été abordé, mais l'ampleur de la tâche est énorme.

## **Point sur les travaux concernant Système d'Information de l'ALimentation (SIAL)**

A la demande de la DGAL, la Délégation Interministérielle du NUMérique (DINUM) a conduit un audit conseil sur l'ensemble du SIAL. Cet audit a commencé mi-janvier et ses premières conclusions, à mi parcours, ont été rendues mi-avril.

Les recommandations principales sont :

- mettre en place une gouvernance du SIAL ;
- axer la stratégie sur la mise en conformité avec la réforme Sécurité Sanitaire des Aliments / Police Sanitaire Unique et la Loi sur la Santé Animale, de ce fait, mettre en pause le projet Calypso,

- reprendre le contrôle de la feuille de route : notamment, arrêter les analyses de codes informatiques qui avaient été demandées,
- faire pivoter les méthodes pour accélérer les développements : recourir aux start-up d'état pour la maîtrise d'ouvrage.

La DGAL a déjà initié les travaux : adaptations des applications CCRF pour la DGAL, missions d'inventaire et d'analyse de RESYTAL, identification d'un porteur "SIAL" au SNUM, recrutement d'un directeur de programme "SIAL" à la DGAL, cadrage de la conduite du changement.

*L'Alliance du Trèfle a demandé si que soit présenté aux OS l'avancement des travaux au prochain CSA Alim. La DGAL a répondu favorablement.*

## Questions diverses

La DGAL indique répondre à la seule question diverse qui n'a pas été abordée au cours des débats : celle sur Ecophyto.

Concernant les travaux en cours, deux chantiers ont été annoncés par la première ministre.

Le premier : anticipation du retrait des substances actives pour maintenir la production. Il ne s'agit pas de devancer les dates de retrait de certains produits, mais de s'y préparer. Chaque Filière a sa « task force », qui se réunit toutes les 3 semaines. S'il existe des alternatives à l'utilisation de la substance, il faut les déployer. Sinon, il faut activer la recherche scientifique. Un premier bilan sera fait en juillet.

Le second chantier est nourri du premier. Ecophyto 2+ arrive à échéance en mai 2024. Le gouvernement veut élargir le spectre et le remplacer par une stratégie plus globale et transversale, qui réunit l'ensemble des leviers.

Le tout sera couvert par l'appellation Ecophyto 2030.

